

# MONTMARTRE À LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

## Un village en trois cartons

Le matin même je disposai du viatique de mon professeur et maître, M. Bercé. D'un paraphe aisé il m'autorisait à entamer mes recherches de maîtrise. Les portes des Archives Nationales m'étaient par conséquent ouvertes. Je devinais que derrière une austère façade se cacheaient mille et une merveilles pour un historien, ou en tout cas, pour un jeune homme qui entendait se frotter à cette noble matière une année entière.

« Comment ? Ce n'est pas ici que se trouvent les Archives Nationales ?

— Si fait monsieur, mais de l'autre côté du bâtiment, rue des Quatre Fils. »

Las ! Au lieu de l'entrée du palais, il me fallait passer par un autre portique, grillagé, gris, bien peu avenant. Une fois franchi le barrage du cerbère, à trois têtes comme il se doit — le gardien de l'entrée qui fouille mon sac, le gratte-papier de l'administration qui épluche les raisons de mon séjour en ces lieux et, *last but not least*, le personnel du guichet qui me remettra mon premier carton —, je puis enfin prendre place et ouvrir celui-ci. Z<sup>2</sup> 2413, voici exprimée en quelques mots toute la poésie archivistique. Il me faudra toutefois apprendre à lire cette cote, ainsi que d'autres. Z<sup>2</sup> : archives seigneuriales et ecclésiastiques ; 2413 : minutes des procès pour une période s'étendant de 1681 à 1685. À cette poésie de l'étiquette répondrait bientôt celle de mon intitulé de mémoire de maîtrise : *La Vie quotidienne à Montmartre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle d'après les archives criminelles (1677-1692)*<sup>1</sup>, le tout agrémenté d'un surtitre plus « accrocheur », comme le veut la mode éditoriale actuelle : *Montmartre, carrières et cabarets*.

---

(1) Les archives criminelles de la justice seigneuriale des Dames de Montmartre dépouillées pour l'élaboration de ce mémoire constituent le fonds conservé dans les cartons Z<sup>2</sup> 2412, Z<sup>2</sup> 2413 et Z<sup>2</sup> 2414 au Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales (CARAN). Dans ces cartons sont réunis au total 1 240 pièces judiciaires, manuscrites, sauf rares exceptions.

*La lettre morte et recopiée*

Dans le carton la liasse, dans la liasse les feuillets, dans les feuillets la page, et dans la page la vie. À moi désormais d'effeuiller ce carton, avec un respect tout religieux bien sûr.

C'était d'abord la terreur. La lettre était là, devant moi, indéchiffrable. Certes, les tabellions de cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle étaient passés par les écoles des frères et ils sont censés être plus lisibles que leur aînés, il n'empêche : pendant un mois on n'y comprend goutte. Lâché devant le texte, avec pour seul fonds culturel la lecture de quelques mémoires de maîtrise tournant autour des mêmes axes de recherches ou de documents similaires, on se perd dans le labyrinthe des hampes et des jambages que nos chers greffiers tracèrent sur le papier timbré.

Puis, tout comme la vue s'habitue à l'obscurité, l'on s'accoutume à l'écriture de cette époque. Certains actes sont mieux calligraphiés que d'autres, et servent alors de premier point de repère. Certaines formules aussi se retrouvent plus fréquemment. « *Par nous Pierre Bourdin lieutenant en la prevosté haute moyenne et basse justice de Montmartre [...]* », autant de lettres, autant de mots qui serviront de grille de déchiffrement pour les lignes suivantes, lorsqu'il faudra recomposer les patronymes notamment. Apprendre à lire, je le fis de nouveau, dans ma maturité, lorsqu'il me fallut déchiffrer ces textes.

Et pourtant, malgré la peine de mes yeux un plaisir discret commença à se faire jour. Il y avait tout d'abord la joie de la découverte, le premier choc devant de vieux papiers. Il y eut par la suite le respect dû à la chose sans âge, et le plaisir de la vénération secrète. On déchiffre à voix basse ou en silence comme d'aucuns prient, sans vouloir brusquer les choses autour de soi, et notre oraison n'est pas pour le voisin, un généalogiste ou un étudiant contemporanéiste travaillant sur documents dactylographiés. Vient enfin le plaisir de déchiffrer le texte, de se familiariser avec les formules, de s'être en un mot approprié la source. Si l'on veut parler du trajet qui conduit des sources à l'élaboration d'une histoire, il faut bien garder à l'esprit ce rapport humain à la feuille, rapport de force, puis rapport d'affection, où la rationalité n'a pas toujours cours.

Ne sachant tout d'abord comment aborder le sujet, je notai tout : les formules, les noms, les lieux, les événements. Malgré les siècles qui me séparaient de mon greffier nos cacographies se rejoignaient, et par ce biais peut-être espérai-je inconsciemment établir un pont, me situer sur un pied d'égalité avec lui. Pas plus que lui, je ne fus témoin des faits rapportés, et pourtant pour lui nombre de choses allaient de soi. À moi de les découvrir, dans les détails. La révolution marginaliste des économistes a aussi touché l'Histoire moderne. Les hommes de cette époque

sont ce que nous sommes, ce n'est qu'à la marge que nous pouvons découvrir les particularités de leur vie. Complétant ma culture sur l'époque moderne et sur Paris, autrement dit recherchant désespérément une vue de Montmartre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour illustrer mes annexes et leur donner un peu de couleur, je me rendis durant l'année au musée Carnavalet, situé à deux pas des Archives Nationales. Là, dans la section consacrée aux toiles du Grand Siècle, je découvris un tableau dont je comprends à présent qu'il symbolise exactement notre tâche d'historien. Il s'intitule « Visite de Louis XIV à l'hôtel des Invalides nouvellement créé, le 14 juillet 1701 ». L'événement historique s'étale devant nos yeux : Louis XIV en grand cortège défile devant le monument, grandiose, lequel occupe la majeure partie de la toile. Pourtant, au loin, dans un coin du tableau, on aperçoit une colline boisée, agrémentée de moulins, de quelques maisons et d'une abbaye. Montmartre. J'écrivis en introduction à mon mémoire : « Oui, grouillant de vie, l'essentiel est là-bas : Montmartre ! » Je devinai juste, je crois. Lorsque Pierre-Denis Martin composa son œuvre, il voulait glorifier le roi et mettre en valeur ce nouveau fleuron architectural ; c'était là son thème, là son propos. Pourtant, son souci de réalisme le poussa à retranscrire le paysage alentour, et notamment cette butte de Montmartre. C'est de cette butte, dans ce coin de toile, que je me nourris pendant un an. De même nous devons rechercher notre nourriture dans les détails du paysage, dans le quotidien, la vie, dans tout ce qui allait de soi pour le peintre. La vraie source est là, dans une déclaration du témoin, au détour d'une phrase. La recherche commence.

### *Les premiers étonnements*

Recopier suscite l'analyse, c'est l'une des qualités de l'exercice. Je m'étonnai du grand nombre d'affaires de coups et blessures, et de leur localisation : lorsqu'on ne se battait pas dans les cabarets, c'était la carrière de plâtre qui tenait lieu d'arène de combat. L'étude statistique menée sur l'ensemble des affaires dépouillées confirmera ces impressions. D'autres étonnements encore : la présence récurrente de certaines personnes, comme témoins, plaignants ou accusés. C'est là me dira-t-on une particularité de mes sources. D'autres ont étudié des quartiers de Paris, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans bien sûr retrouver les mêmes personnes à chaque affaire. Il n'en allait pas de même dans mes sources où abondent les « multirécidivistes », ces sauvageons du Grand Siècle, ou encore les témoins récurrents. À moi de profiter de cette originalité par la suite.

L'étonnement vient aussi des tournures des dépositions, où certaines formules se retrouvent très souvent, constituant en quelque sorte des clauses de style. Ceci concerne notamment l'expression des plaignants. Il faut bien garder en mémoire que la plainte, pour coups et blessures

notamment, n'est pas une relation objective des faits. Elle doit au contraire emporter l'adhésion du procureur fiscal, afin que celui-ci permette d'ouvrir une information pour cette affaire. De plus, si les deux parties portent plainte, en général une seule assignera ses témoins, et continuera les poursuites. Ne nous étonnons donc pas outre mesure de rencontrer un certain manichéisme dans les descriptions des parties. À l'innocence du plaignant (« *ne sachant pour quelle raison* »), et à sa modération dans le conflit répondent la préméditation (« *mauvais desseins* ») et la férocité de l'accusé. Cette habileté peut se rencontrer aussi dans la capacité d'argumentation du plaignant, surtout s'il est lettré, comme c'est le cas du curé Claude Gilbert dans une affaire de 1687, où il porte plainte pour vol de luminaire<sup>1</sup>.

### *De l'étonnement à l'analyse*

Autre étonnement : pourquoi un si grand nombre de personnes travaillent-elles dans le plâtre à Montmartre ? Que font-ils exactement, ces « *batteurs de plâtre* », ces « *fourniers* », ces « *bacquetiers* » ? Peu à peu, à mesure que s'accumulaient les témoignages et les affaires ayant pour cadre le milieu du plâtre, je parvenais à saisir la division des tâches en ce domaine d'activité. Furetière, dans son dictionnaire, viendra confirmer mon opinion : « *Plâtre : pierre fossile qui est merveilleusement commode pour bastir. Les plus belles carrières qui soient sont celles de Montmartre près Paris. On emploie le plâtre cru, c'est-à-dire la pierre de plâtre, et on s'en sert comme de moilon pour bastir, et alors il se vend à la toise. Il se conserve dans terre aussi bien que le moilon. On l'emploie plus souvent cuit, et il se vend au muid, qui est de trente six sacs de quatre boisseaux chacun. Il sert aux enduits, à lier des pierres et il s'emploie délayé avec de l'eau. On en fait toutes sortes d'ouvrages qu'on jette en moule. Du plâtre au sas est celui qui est fort menu et passé par le tamis. Le plâtre au panier est celui qui est passé au mannequin, et qui sert pour le crespis. On appelle plâtre clair celui où il y a beaucoup d'eau, et plâtre noyé celui où il y en a encore plus, et qui ne sert que de coulis. Gascher du plâtre avec la pelle.* » Ainsi donc les batteurs se retrouvaient-ils à extraire et battre le plâtre alors que les fourniers bâtissaient de fours dans des huttes pour faire cuire le plâtre, et celui-ci, cuit ou battu, était transporté par des *bestes asinés* que conduisaient des *bacquetiers*. Voici résolue une énigme de mes archives. Je n'avais cependant que reconstitué la technique de travail, à moi de comprendre les particularités de Montmartre, dans les structures organisationnelles par exemple.

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2414, plainte de M<sup>c</sup> Claude Gilbert, du 29 mai 1687.

Ainsi, d'autres choses apparaîtront grâce à des recherches plus approfondies, lorsqu'il s'agira de savoir à qui appartiennent ces carrières. Qui sont les marchands en plâtre ? Leur noms aussi sont récurrents, ne serait-ce que parce que leur exploitation se situe à la limite de l'extraction sauvage, et que la justice de Montmartre les poursuit à plusieurs reprises pour les dégradations qu'ils causent aux chemins de Montmartre, et à sa voie pavée. Tout au long de mon dépouillement, je devais découvrir que les marchands plâtriers étaient en fait des ennemis déclarés des voiries. Lorsqu'ils ne déposaient pas de la terre sur les routes, ils en retiraient mal à propos et endommageaient les voies publiques. Le chemin de Mauregard par exemple eut à pâtir de leurs prospections. Un épais dossier constitué en 1679 reprend l'essentiel des pièces sur cette affaire<sup>1</sup>. Elle débute en 1669, lorsque le marchand plâtrier Jacques Penel fait s'effondrer le chemin de Mauregard à Montmartre, à cause de fouilles trop avancées. Ce chemin est au-dessous des murs de l'abbaye, le greffier nous raconte comment y arriver : « *nous serions sorty de la cour de lad. abbaye qui est audevant de l'esglise des martyrs [...] et dessendu par le chemin appelé des martyrs tirant vers Paris, jusques à l'endroit et vis-à-vis une carrière cy-devant fouillée par defunct Lucas Picard à travers de laquelle nous aurions passé pour gagner le derrière du clos et jardin de lad. abbaye et estant parvenu à l'encoignure dudit clos qui est au bout de lad. carrière du costé du levant serions entré dans le chemine appelé le Mauregard qui est le seul par lequel on peut accéder au village et en l'abbaye des martyrs du costé de l'orient.* »

Jacques Penel a endommagé ce chemin et doit le reconstruire, en plus de devoir payer une amende pour son méfait. Il demande du temps, essaye de négocier en demandant l'absolution de son amende pour récompenser ses efforts. C'est que déclare-t-il, « *il est impossible de le rétablir à cause de la hauteur et de la pente de la montagne*<sup>2</sup> ». En 1679 l'affaire s'aggrave : le chemin a connu dans la nuit du 26 au 27 février un « *nouvel esbouly* », et une partie de la clôture de l'abbaye est rompue. L'amende reste à 100 livres, on décide qu'un mur de fortune va être érigé, et « *en attendant que ce mur puisse estre achevé que lad. brèche (de 11 toises) sera gardée nuict et jour par quatre hommes* ». Au mois de juin c'est au tour des habitants de Montmartre de porter plainte, et on fait appel à des experts pour mesurer l'ampleur des travaux. François Lange se rend toutefois le 16 juin avec son greffier et le voyer pour

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2412, dossier commencé le 16 mai 1669, pour le bailli, contre Jacques Penel qui a endommagé le chemin de Mauregard, forclos le 26 juin 1679. Le dossier est dans la chemise de l'année 1679.

(2) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2412, demande de délais pour la reconstruction du chemin de Mauregard, pour Jacques Penel, du 29 novembre 1677.

constater qu'il y a « *un précipice de la hauteur de plus de 25 à 30 toises* », avant de préciser : « *ce qui a esté cause que l'hyver dernier le nommé Jacques Gislain passant à l'endroit cy-dessus à cheval il seroit tombé* » et qu'il est « *en grand risque de sa vie* ». Penel dénie toute responsabilité dans ce nouvel effondrement et répond que cela « *vient des eaux sorties par dessous terre provenant du dedans de l'enclos desd. Dames* ». Ce dossier s'arrête à la visite et aux conclusions des experts, il est déclaré forclos le 26 juin 1679, et une sentence du 24 octobre condamne Jacques Penel aux dépens : 142 livres et 17 sols pour l'abbesse, 50 sols pour les habitants. L'analyse de cette affaire se révélait très riche, d'autant plus même que les hommes, les lieux, voire les faits, étaient susceptibles de recoupements. D'abord, à un premier niveau, elle montrait que les archives regorgeaient d'histoires vécues, et que des petites aventures étaient relatées dans les grandes. Ensuite, elle nous décrivait une partie du paysage du village, ce qui serait très utile lorsqu'il me faudrait chercher à quoi pouvait ressembler Montmartre à cette époque, et notamment comment on y circulait. Enfin, cette affaire présentait parmi ses acteurs principaux un marchand plâtrier digne d'intérêt : Jacques Penel. Nous devons le retrouver à plusieurs reprises dans nos documents. Certes, c'est un homme présent dans la vie de sa carrière, ce qui lui vaut des ennuis ; certes, c'est un marchand, un peu réticent à payer, un peu filou. Mais surtout, et cela nous intéresse davantage, c'est un bourgeois de Paris, comme nombre d'autres d'exploitants de carrières, tels Charles Gallier, Jacques Belhomme, ou Guillaume Bouché. Retenons cela pour l'instant.

### *L'absence à interroger*

Petit à petit je devins plus expérimenté pour déchiffrer mes sources. Il ne s'agissait plus désormais de se laisser surprendre par leur forme. Chaque affaire en effet comprend un certain nombre de pièces, qui retracent toute une procédure judiciaire. Celle-ci est plus ou moins longue en fonction de différents critères. Une affaire de 1684 illustre une des procédures les plus complètes, où toutes les étapes sont franchies : procès-verbal d'intervention de Henry Venant, sergent en la connétablie, plainte en date du 3 août, avec permis d'informer du procureur fiscal, sans lequel la procédure judiciaire ne peut avoir lieu, information des témoins, interrogatoire des accusés, demande de provision alimentaire, obtention de 30 livres d'intérêts civils, récolement des témoins et confrontations entre les témoins et les accusés, nouvelle condamnation, définitive, le 17 août, à 60 livres<sup>1</sup>. Plus généralement l'essentiel des pro-

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, plainte et information pour Marcel Le Boiteux, du 3 août 1684, information du 4 août, sentence du 17 août 1684.

cédures auxquelles nous avons été confrontés comprenait un nombre plus restreint de pièces. Soit pour les coups et blessures : plainte, visite du chirurgien, assignation, information, demande de provision alimentaire, au bas de laquelle est noté le jugement rendu.

Mais justement cette habitude peut nous tromper, nous pouvons rester en surface, et en n'interrogeant pas l'événement, nous réfugier derrière une façade procédurale reposante. Les sources sont au contraire à interroger constamment, comme je pus le voir tout au long de mon année de recherche. Ainsi peut-on soupçonner lourdement un crime de viol derrière une simple plainte pour coups et blessures. Les dépositions laissent planer un doute, comme on peut s'en rendre compte en consultant le document suivant. Un témoin, Etienne Boullart, rapporte dans sa déposition que des hommes profitent de l'absence du cabaretier Girard de Cuperly pour attaquer le commerce de celui-ci, tenu par sa femme, Marguerite Gauraud. Il déclare que « *lesd. hommes prenoient de la vessailles qui estoit sur des planches demendant de l'argant à la femme dud. cabaret vit que la femme dud. Cuperly empeschoit qu'ils n'en portassent la veissailles criant contre eux ce que voyant lesd. hommes fermèrent la porte dud. cabaret sur eux jettent de l'eaux dans le nez aux voisins qui regardoient par les fenestres de la boutique dud. cabaret entendit durant une demy heure que la femme dud. cabaret pleuroict et crioit aux volleurs que l'on l'assasinoit la porte dud. cabaret estant toujours fermé dit qu'il vit sortir lesd. hommes lesquels n'en portoient rien qui est tout ce qu'il a dict seavoir [...]» Des voleurs, contre une femme seule, la porte fermée, Marguerite Gauraud criant qu'on l'assassine, et finalement, au bout d'un long moment, le départ des voleurs, les mains vides... On ne peut en effet que soupçonner les pires choses quant à ce qui se passa durant cette demi-heure, sans pour autant déterminer aucun autre élément tangible, sinon que l'on sait le silence relatif qui entourait à cette époque ce type de crimes, y compris, et surtout, de la part de la victime.*

### *Le goût de l'action*

À côté de cette affaire bien sinistre, il y en eut heureusement bien d'autres plus réjouissantes. Ainsi de ce combat entre maçons limousins et artisans parisiens. En ce dimanche 31 mai c'est le repos pour tout le monde, sauf pour les cabaretiers, dont les commerces sont investis par des foules de personnes. Parmi elles au cabaret de la Cage une compagnie d'artisans de Paris. Il y a là un sculpteur, un peintre en éventail, et d'autres métiers encore. Dans la cour du cabaret aussi une compagnie

---

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2412, information pour Girard de Cuperly et sa femme du 9 novembre 1681.

de maçons limousins travaillant pour Madame de Montmartre. Les Parisiens « *se mirent à railler les limousins et contrefaire leur langage* », ce qui n'est pas du goût des maçons, pas plus que les coups de plats d'épée que vient leur infliger le peintre du premier groupe<sup>1</sup>. Malmenés, l'un d'entre eux blessé, ils quittent alors le cabaret pour aller chercher des renforts. C'est alors une petite troupe d'« *environs trente limousins* » (mais sans doute ce nombre est-il exagéré), qui prend la direction du cabaret de la Cage « *ayant chacun une reygle en la main qu'ils portoient droite comme des piques* ». Au cabaret ils trouvent porte close. Leur chef prend l'initiative : « *ayant à leur teste un d'entre eux qui estoit un petit courteau et trappu et qui estoit le plus animé d'entre eux lequel donna un grand coup de reygle dans les ais de la fenestre de la boutique.* » La salle du cabaret tombée aux mains des Limousins, les Parisiens se réfugient dans la cour. « *Le peintre et le sculpteur estoient encore dans la cour dud. cabaret les massons voulurent entrer de quoy Doziau le peintre leur vouloit empescher et pour cet effet poussant et appuyant contre la porte que les massons pousoient aussi de leur costé pour l'ouvrir et entrer dans lad. cour.* » C'est que les assiégés « *avoient mis des bancs contre la porte* ».

Pendant ce temps la servante du cabaret voisin, à l'image de Saint Jacques, croit qu'il y a eu un maçon blessé (« *il se trouva que l'un des massons dans le conflict fut blessé d'un coup d'espée.* ») et prévient d'autres hommes. La porte ne tient pas longtemps et bientôt le peintre « *ne faisoit que parer avecq l'espée qu'il avoit nüe en la main qui n'estoit qu'une petite espée comme un petit couteau mais qu'il receust luy des coups de reygles* », avant de parvenir à se sauver « *ne seait comment et par où* ». Son compagnon est lui prisonnier des maçons : « *ayant regardé dans la rüe par une autre fenestre qui est en sa chambre il vit plusieurs limousins assemblés dans lad. rüe qui faisoient grand bruict vit aussy qu'on ce saisit d'un homme pour le mener en prison et que pour le faire marcher on luy donna quelques coups de reigles.* »

La victoire des maçons n'est pourtant que momentanée : « *incontinent après survinrent dans lad. rüe plusieurs hommes ayant l'espée à la main qui faisoient fuir tous lesd. massons et limousins.* » Ils viennent du cabaret de Gille Prévôt ; ils ont été alertés par la fille du cabaretier voisin ; ils assaillent tout le monde dans la rue. Certains maçons se réfugient dans le cabaret de la Cage : « *attendu que plusieurs massons et limousins s'estoient assemblés pour secourir leurs compagnons ils demandèrent à la maistresse ou à la servante dud. cabaret qu'esse qui fesoient céans seront nous assassiné [...] [On] leur donna*

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, information par addition pour Jean Aupicon du 6 juin 1682, interrogatoire de Claude Roux dit Baron du 4 juillet 1682.



*conseil de se sauver par la porte de derrière ce qu'ils firent.* » Il est vrai que ces hommes, certains armés, sans doute tous avinés, font régner la terreur dans la rue : « *faisant fuir non seulement les limousins qu'ils y trouvèrent mais aussy tous les hommes et femmes qui estoient dans lad. rüe.* » Suit le récit de leur faits d'armes : « *donnèrent un coup de pied à un nommé Bergeron poseur de pierre [...] luy présentant l'espée au ventre* », ils ont « *aussy blessé le nommé Aupicon poseur de pierre d'un coup d'espée dans le ventre dont il est demeuré estendu sur la place* ». Le vicaire est déjà là, à confesser un mourant lorsqu'un « *homme vestu d'un juste-au-corps noir ou brun [...] luy passa [au mourant] l'espée entre le corps et le bras* », avec en marge cette précision : « *sans toutefois le blesser par un grand bonheur* ». Un autre blessé est ramassé « *et le faisoient entrer dans led. cabaret de la cage où estant ils le voulurent faire assoire mais il tomba tout de son long et demeura estendu dans lad. boutique.* » Pour clore cette page épique on précisera que la justice de Montmartre accordera 150 livres de provision alimentaire à Jean Aupicon, 90 à Gilles Martin, tous deux tailleurs de pierre, et 36 livres à Marie Daubanton, l'épouse de Gabriel Paris<sup>1</sup>. Cette histoire nous apprend cependant autre chose que le simple événementiel. Elle nous présente tout d'abord des Limousins, qui travaillent en grand nombre à Montmartre. Je les rencontrais souvent dans nos archives. Ils sont domiciliés tantôt à Paris, tantôt à Montmartre, et leur nom semble pour le greffier synonyme de maçons, car à chaque occurrence les deux termes sont associés. Ce n'est cependant pas un effet de style, ils sont bien à la fois maçons, comme le détail de leur travaux nous l'apprendra à plusieurs reprises, et Limousins, comme ils le déclareront dans leur déposition. Ceci semble bien une migration professionnelle tout à fait remarquable. Elle nous interroge aussi sur la place de l'humour dans la société de l'époque. L'humour dans nos archives s'exprime souvent sous la forme d'une raillerie, d'une moquerie d'autant moins admissible par la victime que celle-ci est très souvent prise de boisson. Dans l'affaire qui opposa des maçons limousins à des artisans parisiens en 1682, il est vrai que les Parisiens « *se mocqarrent d'eux* » et « *se mirent à railler [...] et contrefaire leur langage*<sup>2</sup> », mais il est vrai aussi que les Limousins s'étaient de leur côté amusés des propos de Doziau, « *cy-devant sergent à verge au chastelet de Paris* ». C'est qu'avant la querelle « *l'un des hommes [...] s'approcha de leur table [...] d'abort demanda au nommé Gaillard s'il n'estoit poinct de la ville de Limoge à quoy il luy fut respondu [...] qu'il n'estoit poinct de la ville de Limoge mais de l'évêché de Limoge* ». Un

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, sentence de provision alimentaire, pour Jean Aupicon, Gille Martin et Marie Daubanton, du 30 juillet 1682.

(2) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, information pour Jean Aupicon du 1er juin 1682.

autre dira « *qu'il estoit [Limousin] pour la vie* ». Doziau dit « *aud. Gaillard qu'il avoit demeurés dans le pays de Limoges trois mois durant la gaire de hollande a quoy fut répliqué par l'un de la compaignye [...] que le pays de Limoge n'estoit poinct le chemin pour aller en hollande* », ce qui vaut un soufflet au plaisantin. Et la querelle de commencer par ce trait d'humour. Elle nous montre enfin une bagarre ayant pour cadre un cabaret, ce qui fut très fréquent dans mes archives. Chose curieuse, ce sont des allogènes que l'on trouve dans les deux cabarets mentionnés. Pourquoi autant de cabaretiers dans un si petit village ? C'est que Montmartre est situé hors les murs, et ne connaît pas les taxes d'entrée dans Paris infligées pour toute marchandise. Sis hors les barrières, les cabarets de Montmartre vendent ainsi leur vin à une clientèle composée pour l'essentiel de Parisiens venus boire moins cher leur vin.

*Une fois tout noté le travail commence*

Une fois recopié l'essentiel des actes, des détails nécessaires, il me fallut tirer quelques analyses de cette base de données. Les premières furent statistiques et typologiques, il s'agissait de voir comment se répartissaient les affaires étudiées. Autrement dit, la criminalité de Montmartre présentait-elle des particularités ?

De ce point de vue Montmartre correspond en de nombreux points au type de village des environs de Paris. Ses temps de violence sont communs à ceux de la périphérie parisienne. Le moment-type de la violence à Montmartre serait un dimanche en fin d'après-midi, un mois d'été et l'accusé-type un homme. La forte population des cabarets elle aussi est propre à tous les villages entourant Paris.

Quant à la répartition des affaires, une typologie a pu en être tirée, classant les affaires selon leur gravité, puis, pour les affaires de violence, selon leur cause de tension (la mise en cause de l'honneur, les conflits d'ordre économique, la circulation, etc.). Ainsi pour la nature des interventions ai-je pu distinguer les affaires où la justice jouait un rôle neutre, de simple témoin, les infractions non violentes, les vols, les violences verbales, enfin les violences physiques, pour lesquelles, le panel étant plus large, il était possible d'approfondir. Tout d'abord il fallait voir qui se battait. Pour l'ensemble des altercations répertoriées, je remarquai une dominante pour les affrontements à plus de deux personnes, ne serait-ce que dans un camp : 61% contre 39% de combats à un contre un. Les combats pouvaient même faire intervenir un grand nombre de personnes, ainsi du combat de cabaret des maçons limousins. Les femmes non plus n'étaient pas hors des conflits, qu'elles fussent mêlées à une bagarre générale ou qu'elles réglassent leur compte entre elles. Elles furent impliquées dans des altercations à hauteur de

32% des cas. Mais le partage le plus important concernait la participation de populations étrangères à Montmartre, qu'on rencontrait dans 39% des bagarres, querelles et autres batteries. Que penser de ce chiffre ? Il est important, et indique combien Montmartre est un lieu, sinon d'accueil, du moins de passage et de fréquentation d'étrangers. D'un autre côté, 61% de ces affaires ne comportent que des Montmartrois, ce qui permet une étude dans la durée et la profondeur des villageois, du fait de leur fréquent retour dans nos affaires.

Ces Montmartrois justement firent l'objet de toute une analyse sociale. Au niveau statistique, il me fut possible de voir le degré d'alphabétisation des habitants, selon le critère, incomplet mais tellement commode, des signatures. En soi, de tels chiffres ne nous intéressent que modérément, mais il faut bien garder à l'esprit que de telles études, mises en parallèle, fournissent un instrument de travail fort utile aux chercheurs. Mais cessons de parler du désintéressement de la science pour remarquer que, au niveau individuel, certaines personnes présentent un intérêt considérable. Au niveau de la mobilité sociale, le parcours de l'ancien chirurgien de Montmartre, pour lequel on se conteste l'héritage, est tout à fait passionnant à cet égard. L'espace nous manque ici pour relater son parcours, disons seulement qu'il a été remarqué par les Dames de Montmartre (la seigneurie de Montmartre est une justice ecclésiastique) et que celles-ci lui permirent de devenir chirurgien barbier en ce village de Montmartre, après qu'il se fut acquitté de divers travaux pour elles.

### *Une vie quotidienne à saisir : le détail qui ressuscite*

Mais par delà l'étude statistique, il est tout une vie quotidienne que les sources nous ont permis de saisir, et qu'il nous faut restituer, et analyser. Plutôt que de parler des noces et des fêtes de fiançailles, du tir du papegai, ou de la veillée de Noël, je choisis d'aborder ici le temps de la vie quotidienne, et plus particulièrement le temps des loisirs. C'est que mes sources fourmillaient de détails à ce propos, détails que l'on ne peut tous saisir, ni bien sûr tous restituer. Il n'empêche, ils permettent de « sentir » ce village, de le voir vivre. Quel est donc ce temps des loisirs, et quand apparaît-il ? Il peut se trouver ainsi durant la journée de travail. Il n'est cependant ininterrompu qu'une fois la journée de travail achevée. Alors dans la rue, aux beaux jours, on se repose, on se met « *au soleil*<sup>1</sup> ». On regarde passer les voisins, les hommes et les femmes rentrant du travail, du cabaret ou de l'église<sup>2</sup>. Parfois on va manger

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2414, information pour Martin Clouet, du 9 janvier 1691.

(2) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, information pour Simon Boudin, du 21 novembre 1683.

au cabaret, il faut aller chercher l'huile qui manque pour la salade chez soi ou chez un voisin<sup>1</sup>. Le pain aussi peut manquer<sup>2</sup>. Un homme va chercher « *pour un sol de tabacq* », autre évasion possible<sup>3</sup>. Montmartre peut être perçu comme un immense débit de boisson, mais c'est aussi un lieu de promenade couru. Dès lors pourquoi ne pas simplement regarder passer les promeneurs parisiens<sup>4</sup> ? Ou jouer. Aux cartes dans les cabarets, bien sûr<sup>5</sup>, mais aussi aux dés<sup>6</sup>, ou aux boules, jeu fort prisé à Montmartre. Depuis le matin, Martin Cauvigny joue ses repas avec Claude Reverand, marchand de vin comme lui<sup>7</sup>. On joue le dîner, Cauvigny le perd ; le souper, Cauvigny le perd aussi ; Cauvigny persiste pourtant, il ne saurait toujours perdre. Les cabaretiers jouent alors pour de l'argent, deux petites pièces. Cauvigny perd encore ; il refuse de régler l'addition. Le mauvais perdant est alors enfermé chez les Reverand pour être battu par le maître des lieux. C'est une journée ordinaire. Les loisirs, c'est enfin l'occasion d'aller voir un proche, une religieuse de ses parents<sup>8</sup>, un collègue. Version idyllique de la vie montmartroise certes, mais que nos affaires occultent trop à force de narrer avec force détails tant de querelles survenues en ce lieu. Ne pourrait-on dire, parfois, lorsque aucune affaire ne vient troubler la vie de Montmartre, lorsque, l'espace de quelques instants, peut-être fugaces, mais néanmoins réels, on oublie tous ses soucis, lorsque l'année est bonne, le travail fourni et le ménage heureux, ne peut-on dire alors, comme le poète, « la vie est là, calme et tranquille » ?

### *Les structures d'organisation*

Enfin, une autre approche est possible, et nécessaire, par rapport à ces sources. Si elles nous livrent l'événement, elles nous font aussi sentir les tensions, les lignes de fracture du village, ses particularités d'organisation. À la fin de ces recherches, après avoir questionné les sources, après des mois de lecture et d'efforts, mais des mois de plaisir aussi, il est permis à l'historien de tracer un portrait de ce village, non dans la diversité de ses habitants, mais dans son ensemble. C'est à la spécificité de ce lieu que nous touchons ici. Qu'est-ce que Montmartre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ? Malgré la proximité de Paris c'est, et cela reste, un village, avec sa structure propre, sa communauté d'habitants, son réseau de

(1) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2412, information pour Daniel Paranta, du 16 juillet 1679.

(2) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2414, information pour Jean Clouet, du 4 novembre 1685.

(3) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, information pour Robert Racine, du 13 juillet 1684.

(4) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, information pour Jacques Noël, du 21 septembre 1683.

(5) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2413, information pour François Catherin, du 3 mai 1684.

(6) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2412, information pour François Le Vict, du 1er mars 1678.

(7) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2414, information pour Martin Cauvigny, du 24 mai 1691.

(8) Cf. AN, Z<sup>2</sup> 2414, information pour Claude Reverand, du 17 juillet 1687.

relations sociales, sa justice enfin, propre à la seigneurie, si proche aussi, grâce à ses officiers que les Montmartrois peuvent côtoyer tous les jours. C'est un village divisé en quartiers qui ne sont pas tous reconnus officiellement, avec pour chaque quartier un centre propre, comme par exemple la chapelle des martyrs dans le quartier homonyme. Mais ce n'est pas n'importe quel village rural. La présence de Paris influe considérablement sur sa vie. Par sa propriété tout d'abord, et nous pouvons dire sans crainte excessive d'être démenti que ce sont des bourgeois de Paris qui possèdent l'essentiel de Montmartre. Les carrières sont exploitées par des bourgeois de Paris, lesquels possèdent aussi une part importante de l'immobilier montmartrois, et notamment les cabarets même où les Parisiens viennent dépenser leur argent. Mais Montmartre est lié aussi à Paris par ses activités. Montmartre alimente Paris en légumes, en vin — la place nous a manqué pour parler des vigneron de Clignancourt —, en farine — des moulins ornent déjà la butte du village —, mais surtout en plâtre. Le cœur blanc de Paris vient de Montmartre. Alors que d'autres villages de la ceinture parisienne pouvaient de même, et tout aussi bien, fournir Paris en nourriture de bouche, Montmartre se distingue par son plâtre. Enfin, et, pourrait-on dire, déjà, Montmartre se présente comme un lieu de plaisir et de loisir pour les habitants de la capitale. À leurs moments perdus, et surtout en fin de semaine, les Parisiens affluent à Montmartre. Les cabarets travaillent sans relâche, et dans la chaleur de ces lieux naissent parfois des conflits. Aussi peut-on finalement qualifier Montmartre de village de banlieue intégré. Ses activités économiques le placent sous la tutelle de la capitale, mais il conserve son organisation, et sans doute parvient-il aussi à tirer profit de cette relation privilégiée à Paris. N'est-il pas aussi le village des Dames de Montmartre, cette abbaye royale si prestigieuse, ce foyer de spiritualité si fervent qu'il rayonne sur la capitale et attire en son sein les plus grandes familles ?

Achevant en septembre dernier la rédaction de mon mémoire, j'étais alors bien loin des Archives Nationales qui m'avaient accueilli pendant plusieurs mois. Bien loin en conséquence de mes sources. Pourtant évoquer dans mon mémoire, ou dans cet article, quelques-unes de ces affaires, c'était en quelque sorte payer une dette envers elles, envers ces gens dont on aura violé l'intimité, pour la Plus Grande Gloire de la Science, dit-on. À moins que, au contraire, nous n'ayons fait qu'offrir un nouveau support à ces sources, à jamais mortes, et toujours susceptibles de vivre de nouveau, à supposer qu'un étudiant se penche un peu dessus. L'histoire, l'histoire, toujours recommencée...

**Arnaud Sandret**